



SERVICE DES EXAMENS DE LANGUE FRANÇAISE RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CERTIFICAT INTERMÉDIAIRE DE LANGUE FRANÇAISE PARIS – SORBONNE B1

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves écrites sur 50

Durée : 1h45

A- Langue / 25

Cinq types d'exercices de grammaire et d'orthographe : conjugaison, comparatif, superlatif, discours direct/indirect, prépositions, pronoms, propositions subordonnées, accord de participe, système interrogatif et négatif ...

B- Compréhension écrite / 25

I. Épreuve de compréhension écrite / 15

À partir d'un extrait littéraire simple de 400 à 450 mots, questions générales sur le texte et questions à choix multiples.

II. Épreuve d'expression écrite / 10

Rédaction d'un texte de 150 à 180 mots sous forme de récit, courriel, lettre. Seront évaluées la pertinence de la réponse, la correction syntaxique et lexicale, l'articulation logique.

Épreuves orales collectives sur 25

Durée : 15 minutes

A. Compréhension / 15 (deux écoutes) : document sonore à partir d'un texte culturel ou littéraire suivi d'un questionnaire à compléter en choisissant les réponses correctes.

B. Actes de paroles / 6 (deux écoutes) : document sonore à partir de courts dialogues autour d'un thème sur la vie quotidienne. Interprétation de la conversation.

C. Discrimination auditive / 4 (une seule écoute) : questions à choix binaire ou multiple.

Expression orale individuelle sur 25

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de passage : 10 minutes

Présenter au jury l'intérêt général d'un texte (lecture d'une partie du texte) ou d'un document iconographique. Apporter des précisions, expliquer brièvement son opinion par un échange qui met en évidence les compétences orales.

La note 0 à toute épreuve, écrite ou orale, est éliminatoire.
L'admission est prononcée à 50/100